

# Règlement du Championnat National F.S.G.T. de Cyclo-cross 2019



Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.

Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

## Qualification:

#### Les sélections sont départementales, pas de sélection régionales.

Ces Championnats sont ouverts aux licencié(e) s F.S.G.T. qualifiés avant le 08 Janvier 2019.

- Minimes (F/G) né(e)	s en 2005 et 2006	- Vétérans nés	entre 1970 et 1979
- Cadet (te) nés(e) s	en 2003 et 2004	- Super Vétérans nés	entre 1960 et 1969
- Juniors nés	en 2001 et 2002	- Anciens nés	en 1959 et avant
- Espoirs nés	entre 1997 et 2000	- Féminines nées	en 2002 et avant
- Seniors nés	entre 1980 et 1996	(	De junior a ancienne)

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 120 coureurs. Chaque Comité départemental ne pourra pas engager plus de 15 coureurs dans chaque catégorie d'age, concernant la catégorie féminine il n'y a pas de cota dans les catègoties d'age. Chaque Comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du Championnat si un coureur titulaire est absent).

\* -Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de la spécialité (cyclo-cross) de la saison en cours, ou a trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux). Voir période de référence.

#### Présentation des deux licences.

\* -Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (cyclo-cross) de la saison en cours. Voir période de référence.

## Présentation des deux licences.

Période de référence : du 1<sup>er</sup> janvier de la saison précédente au 31 décembre de cette même saison.

- \* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2019 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 100 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2018 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2019. Toutes féminines ayant obtenu dans la saison en cour au moins un point en coupe de France FFC ou UCI seront interdite de championnat FSGT.
- \* -<u>De même, tout coureur</u> (H ou F) ayant été classé 1er catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.
- \* -Voir règlement national Article 15

Les engagements devront parvenir à la Fédération avant le **15 décembre 2018.**Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

### Prise des dossards:

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence de l'année précédente (annuelle) et celle de l'année en cours dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence. La prise des dossards est close 30mn avant le départ de chaque épreuve.

De la catégorie minime a ancien, il serra demander un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur. Un chèque par transpondeur.

## Tenue vestimentaire:

Chaque coureur d'un même Comité devra revêtir un maillot identique par catégorie (de comité ou de club). Les Champions départementaux et régionaux devront revêtir leur maillot distinctif.

### Matériel:

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Pour la sécurité des participants, <u>les caméras sur les vélos, les casques ou les concurrents sont interdites</u>. Le développement maximum sera de 7,62 m pour les Cadet (te) s. et de 7,01 m maximum pour les minimes. Les cornes sont interdites. Seul les vélos de cyclo-cross seront autorisés

Guidon n'excédant pas plus de 50 cm, largeur des pneus maximum de 33 mm, suspensions avant et arrière interdite. Les VTT ainsi que les vélos à assistance électrique sont interdit.

# Changement de matériel :

Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement dans les deux ou trois points de dépannage prévus à cet effet. Le changement de roue est autorisé sur toute la longueur du circuit. Concernant les catégories minimes F/G et cadets F/G, le développement de tous les vélos sera contrôlé au départ. Le changement de roue se fera sur tout le circuit, mais le changement de vélo sera interdit. A l'arrivée, le développement des 5 premiers de chaque épreuve sera contrôlé une nouvelle fois.

## Déroulement des épreuves :

L'appel des coureurs se fera nominativement 15 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera Champion sortant, puis suivra le 1<sup>er</sup> engagé du 1<sup>er</sup> comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1<sup>er</sup> engagé du 2<sup>ème</sup> comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1<sup>er</sup> du 3<sup>ème</sup> comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente et ainsi de suite, puis le 2<sup>ème</sup> engagés du 1<sup>er</sup> comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 2<sup>ème</sup> engagé du 2<sup>ème</sup> comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, ect

Pour les comités qui n'étaient pas classés ou non participants l'année précédente, ils seront mis à la suite de chaque série dans le même ordre, et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les champions départementaux, régionaux ou interrégionaux ne sont plus appelés devant.

C'est au comité où a la commission cycliste d'inscrire ses coureurs dans l'ordre préférentiel.

La mise en grille de départ se ferra par les responsables fédéraux.

Les concurrents (e) partent pour un temps donné (voir ci-dessous) selon leurs catégories, et à mi-temps de l'épreuve sera affiché le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci seront classés à leur place.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple ils peuvent décidés de retarder une épreuve).

## Durée des épreuves :

* Minimes (G/F)	20 Minutes	* Seniors	50 Minutes
* Cadets	30 Minutes	* Vétérans	40 Minutes
* Cadettes	20 Minutes	* Super Vétérans	40 Minutes
* Juniors	40 Minutes	* Anciens	40 Minutes
* Espoirs	50 Minutes	* Féminines	30 Minutes

# Récompenses fédérales :

Le Champion National se verra remettre le maillot de Champion Fédéral, ainsi qu'une paire de manchette FSGT, les trois premiers une médaille fédérale.

En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décidés de ne pas remettre les récompenses.

Un prix d'équipe avec label "Champion Fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Seule la première équipe recevra une coupe.

Présence obligatoire des trois coureurs de la catégorie d'âge concernée et en tenue.

#### **Echauffements:**

L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

#### Sanctions

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension d'UN AN du Comité du coureur concerné.

## Réclamations:

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante:

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T. 14-16 Rue de SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX

